

# PRÉALPES, OVIN SPÉCIALISÉ, SÉDENTAIRE, PLUS PASTORAL

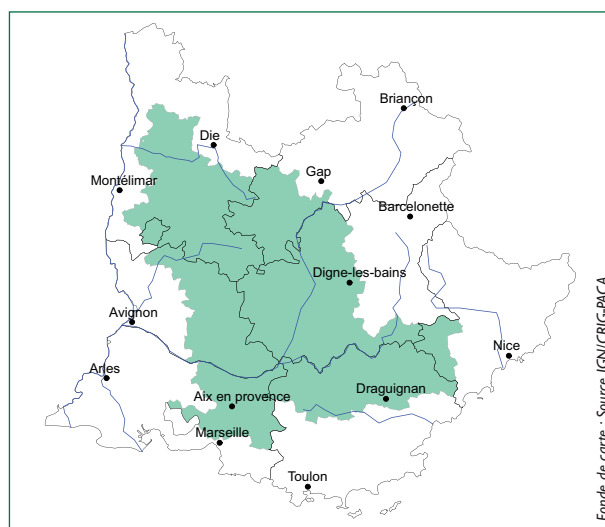
Conjoncture 2009/2010

Sur les versants des vallées préalpines, un éleveur sédentaire avec 400 brebis Préalpes, produisant des types d'agneaux variés, économe sur l'alimentation distribuée et un troupeau très déployé sur des parcours de proximité.

## Caractéristiques générales du système et sa localisation

Ce type d'exploitation se trouve en zone de moyenne montagne sèche, sur des terres de versants difficiles aux sols superficiels. L'altitude du siège d'exploitation se situe entre 300 m et 600 m, mais les surfaces pastorales utilisées s'étagent sur un gradient plus important, 200 m à 1500 m d'altitude. La pratique du pâturage hivernal limite ce système d'élevage aux secteurs à hivers relativement cléments. Sans possibilité d'irrigation, les surfaces mécanisables qui sont limitées, sont prioritairement consacrées aux fourrages stockés. La culture des céréales est réduite aux besoins de la rotation culturale pour les surfaces fourragères. Au contraire, le disponible en surfaces pastorales de proximité est important, et permet d'envisager de passer l'été sans transhumer.

Dans ce type de système d'élevage, très pastoral, le choix des périodes d'agnelage est calé sur la pousse de l'herbe printanière, souvent avec une seule période d'agnelage au printemps et des brebis et des agneaux conduits au pâturage. Les agnelles de renouvellement, en raison de leur croissance à l'herbe relativement lente, ne sont mises en lutte que tardivement, vers l'âge de 18 mois.



> Zone de présence

Deux types d'agneaux peuvent être produits, des agneaux légers pour l'export ou la boucherie et des agneaux plus lourds, finis, qui correspondent au cahier des charges des démarches de qualité régionales et qui peuvent être vendus dans les filières qualité du Sud-Est.

## L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

### > La structure

- 1,2 UMO
- 400 Brebis Préalpes du Sud
- 30 ha de SAU, dont
  - 27 ha de SFP
  - 3 ha de céréales
- 500 ha de parcours individuels

### > Les produits et ventes

- 350 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau



## Le territoire de l'exploitation

Les 30 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien regroupées autour du siège de l'exploitation et toutes au sec. Elles sont destinées exclusivement à la production d'herbe (foin et pâture), de céréales et de paille pour les besoins du troupeau. L'exiguïté de ces surfaces cultivées induit l'importance des surfaces pastorales mobilisées, environ 500 hectares, dont une petite partie, environ 80 hectares, sont des surfaces tampons de qualité plus médiocre et plus fortement sollicitées les années sèches. Ces ressources pastorales de proximité sont diversifiées et se composent de 20 hectares de vieux prés, 60 hectares de landes de bonne qualité, 270 hectares de landes de qualité moyenne, 110 hectares de bois taillis de chênes et de 50 hectares de bois de résineux.



Le domaine pastoral est bien structuré en plusieurs ilots, l'essentiel est clôturé en fixe (parcs d'une vingtaine d'ha) avec pour la plupart des points d'eau aménagés. Le recours au gardiennage restant obligatoire à certaines saisons. L'un de ces ilots est utilisé comme quartier d'été et tient lieu d'estive pour le troupeau. Il est entièrement équipé de clôture fixe. Il est constitué d'une centaine d'hectare à l'ubac avec des boisements à base de résineux et chênes.

## La main-d'oeuvre et le travail

La force de travail familiale se compose d'un couple dont un des membre peut avoir un travail à temps partiel à l'extérieur. La gestion des parcours par la garde et les clôtures mobiles représente un besoin conséquent en main-d'oeuvre. La tonte et la moisson sont réalisées en prestation de service (CUMA ou entreprise).

Avec une approche de type Bilan Travail on estime le travail d'astreinte à 6,4 heures par brebis, et le travail de saison à 64 jours, dont 36 jours consacrés aux surfaces fourragères. L'apport de main-d'oeuvre familiale estimé à 0,2 UMO, principalement sur le printemps (agnelage et garde), est absolument nécessaire. Cela laisse un Temps Disponible Calculé (TDC), d'environ 700 heures par an à l'exploitant, ce qui traduit une situation relativement tendue.

## Matériels, bâtiments, équipements

Au vu de la dimension de l'exploitation le matériel est peu utilisé, aussi le recours à l'occasion est la règle pour son renouvellement. Il comprend une chaîne de récolte du foin en balles rondes ainsi que le matériel de travail du sol et semis. Il y a deux tracteurs de 70 à 90 cv dont l'un est relativement récent et l'autre, qui est plus ancien, est déjà amorti.

Une bergerie ancienne d'environ 200 m<sup>2</sup> permet le logement des agnelles et des brebis vides et une plus récente d'environ 400 m<sup>2</sup> assure le logement des brebis durant l'agnelage. Un hangar d'environ 300 m<sup>2</sup> pour le stockage du foin et du matériel complète cet ensemble de bâtiments.

Peu de clôtures fixes sont en place, elles se limitent principalement aux surfaces de bonne qualité (prairies naturelles pâturées et vieux prés), le reste de la surface pastorale est géré par la garde et/ou des systèmes de clôtures mobiles.





## La conduite de l'alimentation

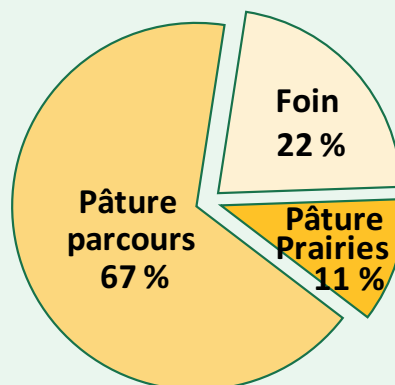
La contribution du pâturage à l'alimentation du troupeau est très importante, en particulier celle des surfaces pastorales. Cela s'explique par le calage sur la pousse de l'herbe printanière de la seule période d'agnelage, et aussi par la pratique systématique du pâturage hivernal sur parcours. Les cultures fourragères et céréalières limitées induisent la recherche d'une certaine économie pour l'alimentation distribuée.

Au début de l'agnelage, l'ensemble du troupeau est alimenté en bergerie avec du foin et un complément de céréales pour les brebis gestantes et allaitantes. La mise à l'herbe se déroule progressivement au cours de l'agnelage, à partir de début mai, puis l'ensemble du troupeau, brebis et agneaux, reste au pâturage sur des prairies permanentes et les meilleurs parcours. Plus aucune complémentation n'est alors distribuée à l'intérieur. Le sevrage des agneaux légers a lieu au fur et à mesure des ventes, à partir de la mi-juin. Le sevrage des agneaux lourds a lieu au cours de la dernière quinzaine de juillet. Ensuite ces agneaux sont rentrés en bergerie et finis avec un aliment concentré complet du commerce et du foin.

Pour limiter la consommation de foin, qui est produit en quantité limitée, la pratique du pâturage hivernal est essentielle. Il faut cependant prévoir une complémentation de foin en bergerie pour les jours de très mauvais temps. La recherche d'une bonne lactation des brebis et d'une croissance correcte des agneaux, obligent à une gestion très stricte du

### En quelques chiffres...

#### > Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



#### > Bilan du distribué (par brebis)

- 190kg de foin / brebis
- 65kg d'aliment concentré / brebis

#### > Bilan du distribué (par agneau)

- 30kg de foin
- 50kg d'aliment concentré complet

pâturage de printemps : pour cela il faut faire pâturer les prairies au bon stade et adopter pour les parcours un mode de pâturage « en tri », ce qui permet aux brebis d'y prélever le meilleur de la ressource pastorale.

### > Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois		JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN
Lots	LOTS DE MISES BAS DE PRINTEMPS	Gestation		fin gesta	AGNELAGE/LACTATION			Vide		prepa lutte	LUTTE	Gestation		
	BREBIS VIDE / AGNELLES	Agnelles			brebis vides et agnelles						Agnelles jeunes			
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE													
	SURFACES FOURRAGERES													
	PARCOURS													

Selon les conditions météorologiques les animaux reçoivent un complément en fourrages grossiers. A partir du 1er mars, le lot des gestantes est systématiquement complétement avec des céréales.

Mise à l'herbe progressive à partir du 1er mai pour les premières agnelées.

Brebis et agneaux au pâturage sur les prairies et parcours sans complémentation.

Pendant la période estivale tout le troupeau est regroupé.

Pendant la préparation à la lutte et pendant la lutte les brebis sont complétement avec des céréales.

## Les surfaces

Tout le fourrage grossier, et seulement une partie des céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. La totalité de l'aliment concentré pour finir les agneaux est achetée.

L'assolement résulte d'une rotation basée sur six années de prairies temporaires, implantées au printemps, suivie d'une année de céréales (orge ou triticale). Le faible potentiel agronomique des sols limite les rendements des céréales. Les prairies sont à base d'un mélange de graminées (dactyle, fétuque) et de légumineuses (luzerne, lotier, sainfoin), les implantations se réalisent au printemps après une culture de céréales.

Pour les céréales, après l'enfouissement de 20 tonnes de fumier par hectare au moment des labours, la fertilisation minérale reste limitée.

Les prairies temporaires ne reçoivent pas de fertilisation minérale l'année du semis. Les années suivantes les doses épandues sont conformes aux préconisations de la PHAE. Elles sont prioritairement affectées à la récolte de foin, en deux coupes suivies d'un pâturage d'automne. L'ensemble des prairies naturelles reçoit une fertilisation minérale annuelle. Trois de ces hectares sont consacrés exclusivement au pâturage de printemps puis d'automne. Les six autres sont récoltés en foin en une seule coupe.

Dans ce type d'exploitation aux surfaces cultivables limitées, il est primordial de viser l'autonomie en foin, éventuellement au détriment des surfaces en céréales. Les surfaces pastorales mobilisées qui sont très importantes, près de 500 hectares incluent des surfaces tampons explorées les années plus sèches. Hormis les vieux prés, les parcours ne sont pâturés qu'une fois par an. Ils sont donc spécialisés sur une période d'utilisation selon leur nature. L'essentiel est clôturé en fixe (parc d'une vingtaine d'ha) mais le recours au gardiennage reste obligatoire à

## En quelques chiffres...

### > Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	85	0	0	85
Céréales (Qtx)	105	35	0	140
Paille (T)	10	0	0	5

### > Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	30	30	30	0
Prairie temporaire	30	30	50	0
Céréales	40	0	0	20

### > Ratios surface par brebis

- 0,07 ha de SF / brebis
- 1,3 ha de parcours / brebis

### > Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 2,2 UGB / ha
- SFT : 0,1 UGB / ha

certaines saisons. Quand le pâturage ne suffit pas, un entretien par gyrobroyage des parcours de printemps est nécessaire pour favoriser la ressource en herbe printanière, assurance d'une qualité de pâturage convenable pour les brebis allaitantes et leurs agneaux.



## Le bilan économique 2009/2010

Les années 2009 et 2010 ont été relativement correctes pour les récoltes de céréales, de foin, et pour la pousse de l'herbe. Un hiver précoce et plus rigoureux demandant une complémentation supérieure en bergerie a marqué ces deux années. Les cours de l'agneau affichent une légère hausse. Le prix des céréales, fortement redescendu en 2009, à connu au cours du dernier semestre de 2010 une augmentation conséquente. Enfin, l'année 2010 est très marquée par les conséquences du rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins, qui induit une augmentation du montant des aides et soutiens perçus.

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici.

Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les Droits de Paiement Unique (DPU) qui sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009. La Prime Ovine (PO) qui s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC). Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (L'ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.
- Les Primes à l'Herbe Agri-Environnementales (PHAE individuelle et collective) qui sont perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 7 % en 2010.

### > Le compte de résultat 2009/2010

	2009	2010	Evolution
<b>PRODUITS</b>	<b>59 800 €</b>	<b>68 500 €</b>	<b>15 %</b>
Produits ovins	24 800 €	25 200 €	1 %
Dont vente agneaux	25 000 €	25 400 €	
Dont autres produits	620 €	629 €	
Dont achat reproducteurs	- 800 €	- 812 €	
Productions végétales	1 200 €	1 500 €	30 %
Dont céréales	1 200 €	1 500 €	
Primes et soutiens de la PAC	33 800 €	41 800 €	24 %
Dont DPU	8 700 €	15 500 €	
Dont Aides ovines	5 200 €	9 400 €	
Dont Aides cultures	200 €	0 €	
Dont PHAE	7 600 €	7 600 €	
Dont ICHN	10 400 €	10 900 €	

Régime fiscal : Forfait

	2009	2010	Evolution
<b>CHARGES</b>	<b>43 600 €</b>	<b>44 400 €</b>	<b>2 %</b>
Charges opérationnelles ovines	13 700 €	13 600 €	- 1 %
Dont charges d'alimentation	6 300 €	6 500 €	
Dont charges de SFP	2 700 €	2 300 €	
Dont charges diverses	4 800 €	4 900 €	
Charges opérationnelles végétales	600 €	600 €	- 2 %
Dont charges céréales	600 €	600 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	15 300 €	16 200 €	6 %
Amort. et frais financiers	14 000 €	14 000 €	
Annuité des emprunts	9 700 €	9 700 €	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>30 100 €</b>	<b>38 100 €</b>	<b>26 %</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>20 500 €</b>	<b>28 400 €</b>	<b>39 %</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>16 200 €</b>	<b>24 100 €</b>	<b>49 %</b>

### > Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

Le faible niveau des charges de mécanisation associé à la présence de bâtiments en partie amortis engendre un niveau d'annuités relativement bas. Cette bonne maîtrise des charges de structure permet de dégager en 2010, un revenu disponible d'un niveau correct, si on le compare à celui des autres cas type décrits dans ce dossier et en forte augmentation par rapport à 2009, comme les autres soldes de gestion. Ces progressions sont la conséquence du bilan de santé de la PAC qui a permis une forte revalorisation des aides et des soutiens perçus. Cela se traduit aussi par l'augmentation de la part des primes et soutiens dans le produit brut, qui atteint 61 % en 2010.

#### En quelques chiffres...

	2010	% évolution 2009/2010
Charges structure / ha SAU	1 006 €	3,1 %
Charges structure / brebis	73 €	3,1 %
Primes / produit brut	61 %	11,7 %
EBE / produit brut	56 %	5,1 %
Annuité / EBE	25 %	- 6,7 %
Revenu disponible / UMO	23 700 €	39 %
Résultat courant / UMO	20 100 €	49 %

### > Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

Dans ce type d'exploitation très pastorale, le choix d'une conduite extensifiée de la reproduction limite le niveau de productivité numérique, ce qui limite aussi celui de la marge brute hors prime dégagée. Les ventes d'agneaux sur la fin de l'été ont permis en 2010 un bon niveau de valorisation, d'autant plus qu'une partie d'entre eux est vendue en démarche de qualité. Les achats de concentrés (aliment agneau et céréales) représentent environ 70 % du coût de l'alimentation, qui est le principal poste de charge à surveiller. La marge brute hors prime de 28 € par brebis en 2010, est en augmentation par rapport à 2009.

#### En quelques chiffres...

	2010	% évolution 2009/2010
Effectif brebis	400	
Agneaux produits / brebis	0,87	
Valoris moy de l'agneau	90 €	1,5 %
PB hors primes / brebis	63 €	1,5 %
Charges opé / brebis	34 €	- 0,7 %
Dont alim directe / brebis	16,2 €	3,5 %
Dont surf fourrag / brebis	5,7 €	-14,5 %
Dont frais divers / brebis	12,2 €	1,5 %
MB hors primes / brebis	29 €	4,2 %

#### > Petit lexique des termes économiques

**Produits ovins :** Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

**Charges opérationnelles :** Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

**Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :** Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

**Charges structurelles :** Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

**Annuité :** Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

**Amortissement :** Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

**Excédent brut d'exploitation (EBE) :** Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

**Revenu disponible :** C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

**Résultat courant :** C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

## Perspectives et enjeux

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 300 brebis, seuil en dessous duquel l'ovine devient secondaire et 500 brebis, seuil supérieur où la conduite d'un troupeau en race Préalpes et la sédentarisation posent souvent un problème de main-d'œuvre.

Certains éleveurs ont abandonné la race Préalpes du Sud au profit d'une « mérinisation » de leur troupeau, dans le but d'avoir des animaux plus rustiques, mieux adaptés aux parcours et d'une conduite plus facile en grands troupeaux.

Les contraintes de présence du troupeau toute l'année et la gestion du pâturage sur ces milieux diversifiés restent lourdes sur le plan du travail. Certains éleveurs, disposant de suffisamment de surfaces cultivées pour assurer une meilleure autonomie alimentaire du troupeau, évoluent vers un système « transhumant » qui permet de dégager du temps, notamment en été. Cela se traduit généralement par des augmentations de cheptel, un changement de race et de conduite. Ce type d'évolution observée au cours de la dernière décennie s'est produite à l'occasion d'un agrandissement en surface, de l'installation d'un enfant où encore d'un accident sanitaire obligeant à une réforme du troupeau.

La dimension moyenne de ce type d'élevage et la souplesse de sa conduite peuvent permettre des adaptations variées, comme faire du décalage d'agnelage en juin pour le label ou encore, envisager une reconversion en Bio, si les débouchés existent pour ce type de produit.

La technicité des éleveurs, l'autosuffisance alimentaire et la conduite relativement pastorale permettent d'envisager de telles évolutions.



### ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

**Jacques BENOIT - Chambre d'Agriculture de la Drôme**

**Jean-François BATAILLE - Institut de l'Elevage**

**Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Elevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Ce document est téléchargeable sur le site : [www.idele.fr](http://www.idele.fr)**

### LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

### LES PARTENAIRES FINANCEURS

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Août 2011**

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12  
www.idele.fr - PUB IE : 00 11 50 001